



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0602

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Approbation de l'avenant n° 1 - Attribution de subventions à l'association Le Bol et au Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Ecully**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0602**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Approbation de l'avenant n° 1 - Attribution de subventions à l'association Le Bol et au Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Ecully**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération n° 2006-3763 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique agricole départementale.

Dans la continuité de la politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, définie par délibération n° 2006-3763 du Conseil du 13 novembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon avait adopté, par délibération n° 2010-1591 du Conseil du 28 juin 2010, le projet stratégique agricole de développement rural-protection des espaces naturels agricoles périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016.

Le projet PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise :

- est un partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'est lyonnais (CCEL) et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO),
- répond en partie aux orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation et la valorisation de l'armature verte,
- permet de mobiliser, sur le territoire du SCOT, 4 200 000 € sur 5 ans pour la mise en œuvre de ses actions.

1° - Avenant n° 1 au PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise

Suite à la création de la Métropole de Lyon, il est apparu opportun de définir un avenant à la convention initiale signée en 2010 de permettre au Département du Rhône de redéfinir ses modalités et montants d'intervention sur son territoire d'intervention, et de revoir la répartition financière entre les différents axes et actions de la convention pour les 18 mois restant de la convention.

Depuis la signature de la convention, 115 fiches projets ont été examinées par le comité de pilotage composé d'élus de chacun des partenaires. Sur ces 115 fiches projets portés par 54 acteurs différents (agriculteurs, associations, collectivités), 90 dossiers ont été subventionnés et 25 ont été refusés. 16 dossiers concernent l'acquisition de foncier, 35 concernent l'investissement matériel ou foncier, 20 concernent les études de faisabilité et 5 les questions d'expérimentation.

Au total, ce sont 2,5 M€, dont 800 000 € financés par la Communauté urbaine de Lyon, qui ont été accordés pour aider la mise en œuvre de ces projets. Parmi les projets soutenus, il est possible de citer, par exemple, la création d'un atelier de transformation de légumes à Vaulx en Velin, la création de 3 points de vente collectifs, la mise en place des Robins des champs - filière locale blé-farine-pain, l'installation d'un chevrier, de 3 maraîchers, la restructuration d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), l'installation de systèmes d'irrigation visant à économiser l'eau, etc.

Dans le cadre de cet avenant, la répartition globale entre les axes sera modifiée de la façon suivante :

	Convention initiale	Avenant n° 1
axe 1 : créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable	1 970 000 €	2 176 000 €
axe 2 : améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural, entre l'agriculture et la ville	415 000 €	155 600 €
axe 3 : participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages	1 065 000 €	653 285 €
animation	752 500 €	502 500 €
Total	4 202 500 €	3 487 385 €

L'axe 1 verra ses actions 1 et 2 renforcées afin de permettre la prise en compte de nouveaux projets tels que la création d'un hameau agricole par la CCEL sur la Commune de Colombier Saugnieu, la reprise de la Halle de la Martinière, la création d'un nouvel atelier de transformation des fruits et légumes bio sur la Commune de Communay. Les crédits disponibles sur l'axe 2 seront diminués dans la mesure où l'action 5 : "plan de déplacement des engins agricoles" a été réalisée dans le cadre de plusieurs réunions et n'a pas nécessité de budget spécifique.

Près de la moitié des crédits de la Région prévus pour l'axe 3 sont redéployés vers l'axe 1, ainsi qu'un cinquième de ceux de la Métropole. L'avenant global de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) réaffectera les crédits de la Région rendus disponibles au titre du PSADER.

Enfin, le Département réduit sa participation au prorata de la superficie en PENAP des 2 Communautés de communes, ce qui représente une participation restante de 126 000 € jusqu'à la fin du contrat.

La nouvelle répartition financière entre les collectivités sera la suivante :

	Convention initiale	Avenant n° 1
Région Rhône-Alpes	1 304 000 €	1 124 000 €
Département du Rhône	1 300 000 €	484 885 €
Métropole de Lyon	1 098 500 €	1 378 500 €
Communauté de communes du Pays de l'Ozon	250 000 €	250 000 €
Communauté de communes de l'est Lyonnais	250 000 €	250 000 €
Total	4 202 500 €	3 487 385 €

2° - La fête des récoltes

Le Bol, pôle de coopération sur l'alimentation, est une association loi 1901 basée à Lyon, qui regroupe 25 organisations de l'économie sociale et solidaire partageant la volonté de mettre en lien les initiatives et organisation de l'économie sociale et solidaire oeuvrant à une relocalisation alimentaire, de la production à la consommation sur la région lyonnaise et ses environs, favorisant le développement de coopération et mutualisations entre ses structures membres, et participant à la construction d'un système agro-alimentaire local, solidaire, écologique et résilient.

Pour remplir ces objectifs, le Bol envisage de développer ses activités graduellement. 2 actions sont prévues pour l'année 2015 : l'organisation de forums thématiques d'échanges entre les membres du Bol, et l'organisation de la fête des récoltes.

La fête des récoltes se tiendra le 26 septembre 2015 sur les berges du Rhône. Elle aura pour objectifs de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'agriculture paysanne et biologique, l'alimentation responsable, l'économie sociale et solidaire, la création d'un rendez-vous annuel, convivial et instructif autour de l'alimentation responsable, l'augmentation de l'impact des événements organisés par chacune des structures membres du Bol en les mettant en synergie, et enfin de souder le Bol autour d'un chantier fédérateur, concret et convivial. La fête des récoltes comprendra divers ateliers et jeux d'animation, de la cuisine participative, l'opération "pomme en ville", des animations musicales, des stands d'information, et des stands de restauration de produits solidaires.

L'association a sollicité le PSADER-PENAP à hauteur de 12 000 € pour l'organisation de cette manifestation dont le coût est estimé à 29 746 €.

Le comité de pilotage du 23 juin 2015 a donné un avis favorable en proposant à la Métropole de soutenir cette manifestation.

3° - La ferme de l'abbé Rozier : une ferme pédagogique

La ferme de l'Abbé Rozier est hébergée au sein du Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Ecully, et démarre son activité sur un foncier au cœur de la ville. Elle est située à proximité de groupes scolaires, près du plateau de la Duchère et est très bien desservie par les transports en commun. Cette proximité permettra de répondre aux sollicitations déjà nombreuses pour des activités de découverte bien que l'activité agricole ne fait que commencer.

La ferme de l'Abbé Rozier a le double objectif de produire des légumes biologiques de qualités pour les riverains et de s'ouvrir au maximum au grand public et aux professionnels afin de faire découvrir l'agriculture, ses produits, ses techniques et ses producteurs.

Le CFPH d'Ecully a, de ce fait, sollicité un soutien auprès du PSADER-PENAP afin de pouvoir définir les programmes et les outils méthodologiques pour développer un programme pédagogique en lien avec les écoles environnantes et les collectivités afin d'offrir des activités pour tous les âges à co-construire avec les équipes enseignantes.

Le coût estimé de cette préparation des programmes et des outils méthodologiques est de 7 400 €. La participation de la Métropole est sollicitée à hauteur de 5 920 €.

Le comité de pilotage du PSADER-PENAP a donné un avis favorable à ce projet lors de sa réunion du 17 mars 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de réalisation du projet stratégique agricole de développement rural - protection des espaces naturels agricoles périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise, fixant à 1 378 500 € l'enveloppe globale de la contribution de la Métropole de Lyon, pour la période 2010-2016.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'association Le Bol pour l'organisation de la fête des récoltes,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 920 € au Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Ecully pour l'élaboration des programmes et des outils méthodologiques pour la ferme pédagogique de l'Abbé Rozier,

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'association Le Bol et le CFPH d'Ecully.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et lesdites conventions.

4° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - comptes 6574 et 65738 - fonction 6312 - opération n° 0P27O3140A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.